



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agriculture et forêt : personnel

Question écrite n° 14696

Texte de la question

M Yves Coussain attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les disparités des rémunérations entre services, subies par les agents chargés des missions de protection des végétaux. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce qui concerne la création d'une redevance sur les certificats phytosanitaires délivrés lors d'échange de végétaux ou de produits végétaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dossier de l'harmonisation des rémunérations complémentaires constitue un point cle du plan de renouveau du secteur public pour le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est pourquoi il a été envisagé pour les services de la protection des végétaux de percevoir une redevance sur les certificats phytosanitaires qui aurait permis un rattachement de fonds de concours tant à des lignes de fonctionnement et d'équipement qu'à des lignes indemnitaires. La création de cette redevance n'a pas pu encore aboutir ; toutefois, il a été décidé en 1990 de faire bénéficier partiellement les agents des services de la protection des végétaux des ressources d'ingénierie publique.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14696

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2734